

**SUIVI DE L'UTILISATION
DES OPTIONS D'ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE
POUR LES CLIENTÈLES DE MOYENNE ET
DE GRANDE PUISSANCE**

- 1 En 2017, seule la clientèle de grande puissance a eu recours aux options d'électricité
 2 interruptible¹.
- 3 Puisque ces options sont utilisées par le Distributeur pendant l'hiver, les résultats sont
 4 présentés tant pour l'année financière 2017 que pour les hivers 2016-2017 et 2017-2018
 5 (périodes du 1^{er} décembre au 31 mars).

1. BILAN POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017

- 6 Le tableau 1 présente le sommaire de l'utilisation des options d'électricité interruptible pour la
 7 clientèle de grande puissance.

**TABLEAU 1 :
 SOMMAIRE DE L'UTILISATION DES OPTIONS D'ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE
 CLIENTÈLE DE GRANDE PUISSANCE**

Mois	Option I			Option II			Option en vertu de l'article 6.39 des Tarifs ¹			Crédits versés (k\$)
	Nombre de clients	Nombre d'appels	Nombre d'heures d'interruption / client	Nombre de clients	Nombre d'appels	Nombre d'heures d'interruption / client	Nombre de clients	Nombre d'appels	Nombre d'heures d'interruption / client	
Janvier 2017	23	-	-	1	-	-	1	-	-	3 300,4
Février 2017	23	-	-	1	-	-	1	-	-	2 887,5
Mars 2017	23	-	-	1	-	-	1	-	-	3 116,0
Décembre 2017	23	2	0 ou 10	1	-	-	1	-	-	3 608,5
Total		2	0 ou 10							12 912,4

¹ En vertu des articles 6.38 et 6.39 des *Tarif d'électricité d'Hydro-Québec*, l'option II pour la clientèle de moyenne puissance est également offerte à la clientèle de grande puissance.

- 8 Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, des crédits de 12,9 M\$ ont été versés
 9 aux clients participants.
- 10 Compte tenu du fait qu'un montant de 11,5 M\$ a été inclus dans les achats d'électricité
 11 postpatrimoniale reconnus pour l'année 2017², un montant résiduel de 1,4 M\$ est inscrit
 12 dans le compte de *pass-on* relativement à l'année 2017.

2. SOMMAIRE DES HIVERS 2016-2017 ET 2017-2018

- 13 Le tableau 2 présente le sommaire des adhésions et de l'utilisation de l'ensemble des
 14 options d'électricité interruptible pour la clientèle de grande puissance au cours des deux
 15 périodes d'hiver chevauchant l'année 2017.

¹ Options d'électricité interruptible autorisées par la Régie dans sa décision D-2014-156.

² Dossier R-4011-2017, HQD-6, document 1 (B-0022), page 5, tableau 1.

**TABLEAU 2 :
SOMMAIRE DE L'UTILISATION DES OPTIONS D'ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE
CLIENTÈLE DE GRANDE PUISSANCE
HIVERS 2016-2017 ET 2017-2018**

	Hiver 2016-2017			Hiver 2017-2018		
	Option I	Option II	Option en vertu de l'article 6.39 des Tarifs	Option I	Option II	Option en vertu de l'article 6.39 des Tarifs
Nombre de clients	23	1	1	23	1	1
MW effectifs (moyenne mensuelle)	945,3	17,6	2,2	909,0	17,6	2,2
Nombre d'appels	1	-	-	5	1	2
Nombre d'heures d'interruption / client	0 ou 4	-	-	0 à 24	5	9
Crédits versés (k\$)	12 811,6			14 411,1		